



BNP PARIBAS

**Dispositions Spéciales de l'Offre Commerciale
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements ou
BNP Paribas Multiplacements 2**

Offre disponible du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 inclus

L'offre peut être close à tout moment

Les versements sur les contrats **BNP Paribas Multiplacements** ou **BNP Paribas Multiplacements 2** effectués entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 31 Décembre 2021 inclus, bénéficient de frais sur versements réduits au taux de **1 %**.

Ces frais sur versements réduits s'appliquent :

- au versement initial,
- aux versements libres,
- aux versements réguliers mis en place entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 31 Décembre 2021 inclus.

Ces frais s'appliquent à ces versements quels que soient les supports choisis.

Ces frais sur versements réduits ne s'appliquent pas :

- en cas de suspension des versements réguliers puis de remise en place à compter du 1^{er} Janvier 2022,
- pour tous les versements réguliers mis en place et effectués à compter du 1^{er} Janvier 2022.

En dehors de la période de commercialisation de l'offre, les frais sur versements maximum prévus par la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements** ou **BNP Paribas Multiplacements 2** s'appliqueront : **2,75%** pour un versement initial, régulier ou libre.

L'adhérent reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Dispositions Spéciales ainsi que de la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements** ou **BNP Paribas Multiplacements 2**.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage par ailleurs, que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.